

Formation scolaire et formation continue

MÉTIERS DE LA COIFFURE



Une formation qui fait appel à des qualités relationnelles et artistiques



LYCÉE DE L'ACHEULÉEN
21 Bis rue du 31 Août 1944
80090 AMIENS
Tel : 03 22 50 43 00
fax : 03 22 50 43 01
ce.0800013e@ac-amiens.fr

Objectifs

La MC Coiffure permet d'acquérir les techniques de base du métier de coiffeur : la coupe et la mise en forme de coiffures, la pose de couleur temporaire ou de produits de décoloration, la réalisation de permanente, le frisage, le lissage, etc.

Le titulaire de cette Mention complémentaire doit également être capable de personnaliser chaque coupe en fonction des attentes de son client, de s'adapter aux différentes natures et longueurs de chevelure et d'assurer la promotion et la vente des produits commercialisés en salon.

CAP Coiffure

2 Mentions complémentaires

Option styliste-visagiste

Cette option propose de sensibiliser les étudiants à l'étude morphologique et à l'éveil aux modes. L'enjeu : réaliser des coiffures personnalisées en fonction des tendances (classique, urbain, déstructuré...) et des événements (mariage, communion, défilé...). L'apprenti sera également formé à la pose de postiches.

Les matières spécifiques à l'option sont :

- Taille, coupe et coiffage imposés
- Création de coiffures personnalisées par transformation

Option coloriste-permanentiste

Cette option permet de se spécialiser dans les techniques de coloration et de modification durable de la chevelure. Elle permet notamment d'apprendre à réaliser des mises en forme permanentes (frisage, défrisage) ainsi qu'à concevoir des effets de couleurs (mèches, éclaircissement, balayages, dégradés de couleurs...) Les matières spécifiques à l'option sont :

- Conception de mises en forme permanentes
- Effets de couleurs et coloration

Cursus commun

Les matières enseignées communes aux deux options sont :

- Technologie
- Vente et conseil
- Atelier technique (diagnostic, connaissance des produits de soin...)
- Expression française
- Langue vivante
- Arts appliqués

Et après

Il pourra exercer son métier au sein de salons de coiffure, d'entreprise de production et de distribution de produits capillaires mais aussi au sein d'hôpitaux, de maisons de retraite, de maisons médicalisées, etc.